

DENAMUR Xavier
www.cafeine.com
30, Rue Vieille du Temple
75004 PARIS

Paris le 11 juillet 2009

Lettre recommandée avec AR

A l'attention de Madame Lagarde
Ministre de l'Economie et des Finances

LES CITOYENS EN DROIT DE SAVOIR

Madame,

Votre "Profitez-en" lancé à l'attention des clients attablés dans une petite brasserie parisienne, le jour du lancement officiel de la baisse de la TVA dans la restauration m'a profondément choqué. Le tract que je vous ai tendu quelques instants plus tard sous l'oeil des médias aurait dû vous interpeller. On pouvait y lire "La TVA baisse. Qui en profite?".

Sachant que les médias ont souvent une mémoire instantanée, je rappellerai que vous n'êtes pas à une contradiction près. Le 24 novembre 2008 vous déclariez à l'AFP: "La grande incertitude quand on baisse le taux de TVA, c'est de savoir à qui cela profite. Si cela profitait complètement aux consommateurs ce serait une bonne mesure."

Je vous remets donc à nouveau cette vitrophanie "détournée" pour vous inviter à réfléchir sur les implications et les conséquences de cette baisse de la TVA dans la restauration pour les consommateurs et dans un sens plus général pour les citoyens et les salariés de ce secteur.

Il serait temps que l'on dise la vérité aux Français qui ne sont pas dupes. Ils sont en droit de savoir comment l'Etat les endette et à qui profitent réellement toutes les mesures gouvernementales favorables aux CHR depuis 2004 pour ne prendre que cet exemple.

Une commission parlementaire pourra t-elle rapidement être mise en place et fournir aux Français les statistiques sur la destination des allègements de charges "Sarkozy" puis "Fillon" ? Les 3 ou 4 milliards d'euros dépensés par l'Etat pour aider "les petits restaurateurs" ont-ils vraiment rempli leur mission? Selon l'UMIH le chiffre d'affaires de toute la restauration en générale aurait durant cette période progressé de 5% alors que celui de la restauration traditionnelle indépendante aurait perdu 10%. Quelle conclusion peut-on en tirer avant d'obtenir vos chiffres sinon que ces allègements auraient plutôt contribué à soutenir les grands groupes et les chaînes de restauration ?

Quelles sont les parts de marché réelles des groupes et des chaînes aujourd'hui? Comment ont évolué leurs parts de marché au cours des 40 dernières années? Dans quelles mesures les politiques fiscales ou sociales successives ont pu favoriser leur développement au détriment du réseau des indépendants? Voilà entre autres, quelques questions qui auraient pu être soulevées lors des états généraux de la restauration si on y avait invité des économistes, des fiscalistes et des restaurateurs indépendants non alignés sur le discours fallacieux des principaux syndicats patronaux à la solde des lobbies des grands groupes de la restauration.

Vos conseillers, ceux de Monsieur Hervé Novelli, les syndicats patronaux et les lobbies des grands groupes ont pendant ces dernières semaines mené de main de maître la plus grande campagne d'intox de la mal bouffe pour obtenir la baisse de la TVA et faire croire que son application serait une bonne chose pour les consommateurs, les salariés et l'économie. J'ai de

mon côté tenté en vain de vous avertir que ce changement de fiscalité dans ce secteur naturellement peu structuré en dehors des groupes et des chaînes, n'engendrerait pas les résultats escomptés. Dans leur quotidien et au bout du compte, les Français seront les seuls vrais juges et arbitreront.

A propos de l'application de ce nouveau taux de TVA pour la nourriture et les boissons à l'exclusion des alcools, la complexité de sa mise en oeuvre pour les petits restaurateurs qui servent des formules vins compris prouve que vos conseillers méconnaissaient le secteur des CHR. J'avais indiqué à Monsieur Bernard Boutboul de Gira Conseil sur BFM le 29 avril 2009 et à l'UMIH le 24 juin dernier à la Chambre de Commerce de Paris, lors d'une réunion "baisse du taux de TVA", que votre réforme serait une usine à gaz.

Le Bulletin Officiel des Impôts n°65 de 6 pages que vous avez signé dans la nuit du 30 juin 2009, uniquement disponible en ligne juste avant les douze coup de minuit, permettait-il aux petits restaurateurs d'être prêts le lendemain pour appliquer la baisse de la TVA ou d'organiser leur caisses enregistreuses comme ont pu le faire les grands groupes?

La "Section 3: ventilation" de ce bulletin n'est-elle pas complexe à appliquer pour les petits restaurateurs indépendants qui servent ces fameux menus alcool compris?

Sans attendre la fin de l'année fiscale pour en tirer des enseignements, j'affirme que les restaurateurs indépendants qui n'auraient pas comme moi retiré de leur cartes les formules incluant une boisson alcoolisée, auront les plus grandes difficultés à prouver "de manière simple et économiquement réaliste" les ventilations de "recettes correspondant à chaque taux". D'ailleurs vous annoncez déjà la couleur dans ce même communiqué fiscal, au début de cette même Section: "A défaut d'une telle ventilation, le prix doit être soumis dans sa totalité au taux normal!"

Pour finir je voudrais encore vous poser deux questions:

- pourquoi vos services n'ont-ils pas entrepris une campagne pour sensibiliser la population de manière simple et pédagogique à la TVA, sur son rôle et son poids dans les revenus fiscaux de notre pays, ses implications au niveau national et européen, sa redistribution dans les budgets ou son contrôle, pour ne citer que quelques exemples?

- pourquoi avez-vous participé à propager sans esprit critique le discours formaté des grands lobbies et des syndicats patronaux de la restauration alors que vos services étaient sans aucun doute à même de vous démontrer l'absurdité et les conséquences de cette baisse de la TVA tant d'un point de vue de la fiscalité pure, de la consommation, de la relance par l'investissement, de l'emploi ou de l'aggravation de la fraude?

Votre déclaration, après que je vous ai tendu ma vitrophanie dont il vous a fallu quelques instants pour en comprendre la portée symbolique après votre "profitez-en" dont tous les médias ont fait une fois de plus largement écho, est sûrement à mettre sur le compte de votre stupéfaction de trouver sur votre chemin un "reste orateur libre".

En effet, à ma question de savoir pourquoi on a jamais invité, lors des multiples "débats", des restaurateurs indépendants non alignés sur le discours officiel, vous avez botté en touche en fuyant dans la rue poursuivie par une horde de journalistes auxquels vous avez simplement déclaré quelque chose comme "on ne peut pas satisfaire tout le monde sinon cela deviendrait inquiétant." Le fait qu'on l'on entende quasiment qu'un seul son de cloche depuis des mois, c'est bien cela qui en fait était inquiétant.

Considérant vos imminentes fonctions, au nom de tous les Français que vous ne voudriez pas inquiéter, je vous demande de bien vouloir répondre à mes questions par retour de courrier et d'organiser une conférence de presse sous quinzaine où je pourrai à mon tour communiquer une autre vérité sur la baisse de la TVA.

Veillez agréer, Madame, mes sincères salutations.

X.DENAMUR restaurateur de cohérence fiscale et de cohésion sociale

PS: Après avoir visité www.contrelabaisseedelatva.org pour commencer à réellement étudier le dossier de manière éthique et dans l'intérêt général, vous pourrez découper aux ciseaux les deux versions de la vitrophanie ci-jointe, l'officielle, la vôtre, et la mienne "détournée" et ainsi choisir en toute connaissance de cause quelle version vous afficherez derrière votre bureau.